

Séance du Conseil Municipal

en date du

5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte,

Absente excusée : Mme FARABET Béatrice

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Comité consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la dernière réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement lors de laquelle a été présenté le bilan de la charte mise en place en vue du transfert de compétences à l'intercommunalité.

Concernant le contrôle périodique des équipements électromécaniques, elle précise qu'un groupement de commande a été créé et qu'un marché à bon de commandes sera passé pour que chaque commune puisse faire réaliser les contrôles selon ses besoins.

Elle explique également qu'un point a été fait sur la gestion des boues dont le protocole reste très contraignant en raison des normes liées au Covid.

➤ *Friche du Centre-Bourg*

Céline DECHAVANNE fait part de la rencontre qui a eu lieu avec la nouvelle chargée d'affaire d'EPORA. A cette occasion, EPORA a présenté sa stratégie et son programme pluriannuel dans les communes. Elle précise que M. THEVENET continue à suivre le dossier de la friche du centre bourg en qualité de chargé d'opération.

Concernant l'avancement du chantier, elle indique que les négociations sont en cours avec les entreprises pour la phase de dépollution du site.

➤ *Evolutions des PLU*

Francis DELANGLE indique qu'il a participé avec Pascal SIMON et Brigitte BAJARD à une formation menée par le cabinet d'avocats Petit sur les évolutions des PLU.

Il explique que la Loi Climat et Résilience a pour objectif la zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050, ce qui aura des conséquences importantes sur les possibilités de construction futures. Le SCOT devra prendre en compte cette loi lors de sa prochaine révision en 2026.

Il rappelle également que le périmètre du SCOT va être étendu afin d'avoir un seul SCOT au niveau de l'Arrondissement de Roanne. Une réflexion sera alors à mener sur l'opportunité de passer en PLUI afin d'avoir plus de poids dans la révision du SCOT et de garder une cohérence territoriale à l'échelle de la communauté de communes.

➤ *ADMR Entre Sornin et Rhodon*

Patrick BAIZET fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADMR à laquelle il a participé avec Béatrice FARABET.

Il indique que le bilan financier de l'association est bon et que celle-ci compte 13 bénévoles et 51 salariés malgré des problèmes de recrutement. Un projet est en cours afin d'organiser des visites de convivialité auprès des personnes isolées ou fragiles.

➤ *Micro crèche Les P'tits Loups*

Aurélie THEVENET explique qu'elle a participé à l'Assemblée Générale de la Micro crèche Les P'tits Loups qui s'est tenue le 27 juin. La micro crèche propose 10 places d'accueil régulier et 1 place d'accueil d'urgence pour un tarif de 6,95 € de l'heure ce qui en fait la structure la moins chère du territoire.

Elle précise que le taux de remplissage est bon et que de nombreuses activités sont organisées.

La structure va recruter un référent et recherche également un agent titulaire du CAP petite enfance suite au départ d'une salariée.

➤ *ABCD*

René VALORGE relate l'Assemblée Générale de l'ABCD. Il précise que le club est composé de 70 % de jeunes licenciés, ce qui démontre sa bonne dynamique et compte 130 licenciés au total.

➤ *ESD Foot*

René VALORGE indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'ESD Foot et souligne la très bonne organisation du club. Un important travail a été mené sur l'encadrement avec le recrutement d'un emploi en service civique.

Il précise que le club compte environ 140 licenciés.

➤ *Planning d'occupation de la salle des sports*

Brigitte BAJARD et Nicolas SECCO indique qu'ils ont organisé la réunion entre les associations utilisatrices de la salle des sports qui a permis d'attribuer à chaque association les créneaux dont ils avaient besoin.

II. PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

René VALORGE présente au Conseil Municipal les mouvements de personnel qui vont intervenir prochainement au service scolaire et périscolaire.

Il rappelle que Mme Odile DEBIESSÉ, qui exerce les fonctions d'ATSEM à temps complet, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2022.

Par ailleurs, Mme Christine DE PAULI, adjoint technique chargée du service au restaurant scolaire et de la surveillance de la garderie, a demandé une réduction de son temps de travail de 28,5 heures hebdomadaires actuellement à 22,5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre prochain.

Il explique également que Mme Marlène PION, adjoint technique faisant fonction d'ATSEM, est en congé maternité jusqu'au mois de novembre et qu'elle a fait savoir qu'elle souhaitait prendre un congé parental à l'issue de son congé maternité.

Une réorganisation de l'ensemble du service scolaire et périscolaire a donc été réfléchi afin de prendre en compte ces différents mouvements de personnel.

Mme Nadège DELOMIER, adjoint d'animation, en charge du restaurant scolaire et de la garderie serait affectée principalement à l'école publique pour exercer les fonctions d'ATSEM.

Par ailleurs, afin de pallier au départ de Mme DEBIESSÉ, à l'absence de Mme PION et à la diminution du temps de travail de Mme DE PAULI, la commission vie scolaire propose de recruter 2 agents contractuels qui assureront la gestion du restaurant scolaire, de la garderie et les fonctions d'ATSEM à l'école, à tour de rôle, ainsi que l'entretien des bâtiments.

Pour cela, le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

- Suppression du poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe au 01/09/2022
- Diminution du temps de travail du poste d'adjoint technique fixé à 22,5 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2022
- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/09/2022, pouvant être pourvu par un agent contractuel dans le cadre du 5^o § de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique,
- Recrutement d'un agent contractuel à raison de 32,15 heures hebdomadaires en remplacement d'un agent momentanément indisponible.

Le Conseil Municipal approuve la réorganisation du service scolaire et périscolaire et les modifications du tableau des effectifs tel que présentées et charge le Maire de procéder au recrutement des agents.

III. PROGRAMME VOIRIE 2022 : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 mai 2022, il avait autorisé le lancement de la consultation pour les travaux du programme voirie dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Chandon.

Il indique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux sous la forme d'une procédure adaptée avec la publication d'un appel public à la concurrence le 3 juin 2022 sur le portail internet des marchés publics du Département de la Loire. A l'issue de cette consultation, 3 offres ont été déposées.

Parmi ces 3 propositions, l'offre la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise THIVENT SAS - La Chapelle sous Dun (71800) d'un montant total de 76 542,30 HT, dont 19 914,30 € HT pour le marché signé par la commune de Saint Denis de Cabanne.

Il présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise THIVENT SAS pour la réalisation de ces travaux

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et attribue le marché du programme voirie 2022 à l'entreprise THIVENT SAS pour un montant de 19 914,30 € HT pour la commune de Saint Denis de Cabanne.

IV. PROGRAMME ASSAINISSEMENT 2022 : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le programme de travaux d'assainissement 2022.

Elle rappelle que ces travaux concernent le renouvellement des collecteurs de transfert eaux usées situés rue de la Gare (en amont du poste de relevage du stade) et en traversée du Botoret jusqu'à la route de Chauffailles. Une aide financière a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces travaux.

A l'issue de cette consultation 4 entreprises ont déposé une offre sur la plateforme des marchés publics du département.

Après analyse des offres, le Cabinet Réalités, chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération, propose de retenir l'offre de l'entreprise CHAVANY TP pour un montant de 241 728,35 € HT qui présente l'offre la plus intéressante au niveau technique et financier.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et attribue le marché du programme voirie 2022 à l'entreprise CHAVANY TP pour un montant de 241 728,35 € HT.

V. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DES AIDES REGIONALES 2022-2026

René VALORGE présente les différents dispositifs d'aides aux communes par la Région pour la période 2022-2026 :

- Le contrat Région qui concerne les opérations de plus de 100 000 € HT, avec un financement maximum de 40 % du HT
- Le Bonus Ruralité qui est réservé aux communes de moins de 2 000 habitants pour des opérations comprises entre 7000 € et 250 000 € HT avec un financement maximum de 40 % du HT
- Le Contrat Région Ville qui est réservé aux communes de 2 000 à 20 000 habitants pour des opérations comprises entre 40 000 € et 500 000 € HT avec un financement maximum de 40 % du HT

Il précise que pour l'ensemble de ces aides, une enveloppe est attribuée pour l'ensemble du territoire et devrait être répartie entre les 25 communes et Charlieu-Belmont Communauté. C'est pourquoi chaque commune doit se positionner en présentant les projets sur lesquels elle sollicite une aide de la Région afin de répartir équitablement l'enveloppe.

Après avoir pris connaissance de ces dispositifs, le Conseil Municipal décide de se positionner pour 2 dossiers, à savoir la réhabilitation du parc des sports et l'aménagement de la friche du Centre Bourg.

VI. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES SPORTS

Céline DECHAVANNE indique qu'une réunion a eu lieu le 27 juin avec le cabinet A2C Sports et le club de foot pour revoir certains détails techniques du projet.

Le coût estimatif du projet va être réactualisé avec ces dernières modifications et à la vue des résultats de la consultation pour les travaux du terrain de foot synthétique à St Nizier sous Charlieu.

Elle précise que les travaux devraient se dérouler de juin à septembre 2023 et qu'il reste encore une réflexion à mener sur l'éclairage du site.

Les demandes de subvention pourront être déposées après la réactualisation du projet par le Cabinet A2C Sports.

VII. RESTAURANT SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS DE LIVRAISON DES REPAS AU 01/09/2022

René VALORGE rappelle qu'un marché a été passé pour la fourniture et livraison des repas en liaison chaude au restaurant scolaire avec la société Alternative à compter du 1^{er} septembre 2021.

Comme prévu dans le cahier des charges, une révision des tarifs est prévue lors du renouvellement du marché, soit le 1^{er} septembre 2022. La société Alternative a fait savoir qu'elle appliquerait une revalorisation des tarifs à hauteur de 4 %, inférieure au montant applicable selon le calcul prévu au marché.

De ce fait, le coût de fourniture et livraison d'un repas sera fixé à 3,11 € HT, contre 2,99 € HT actuellement.

Le Conseil Municipal approuve la révision des tarifs de fourniture et de livraison des repas au restaurant scolaire par la société Alternative à hauteur de 4 % à compter du 1^{er} septembre 2022, et décide de **ne pas**

répercuter aux familles cette augmentation sur le prix des repas au restaurant scolaire compte-tenu de la situation économique actuelle.

Les tarifs du restaurant scolaire sont donc maintenus à l'identique pour la rentrée de septembre 2022

VIII. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

René VALORGE explique au Conseil Municipal que les tarifs communaux sont révisés chaque année.

Il rappelle que depuis 2018, les habitants de Maizilly peuvent bénéficier des tarifs réservés aux habitants de la commune pour la location des salles communales, avec une réciprocité pour la location des salles de Maizilly aux habitants de St Denis de Cabanne.

Après avoir pris connaissance des tarifs actuels, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023			
Salle communale	<u>Cauton</u>	Tri des déchets et nettoyage de la salle	200 €
		Nettoyage de la salle	100 €
	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Réunion de famille (2 jours)	150 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €
	<u>Location</u>	Réunion de famille (2 jours)	250 €
		Soirée théâtrale associative	100 €
	<u>Extérieurs</u>	Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €
		<u>Location</u> Vente commerciale	Par jour
Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €		
Salle du Restaurant Scolaire	<u>Location</u> Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly	Réunion de famille (week-end)	180 €
		Réunion de famille (week-end)	250 €
	<u>Cauton</u>	Enlèvement des déchets et nettoyage de la salle	200 €
Salle des retraités	<u>Location</u>	Réunion de famille	100 €
		Vin d'honneur à l'occasion d'un événement familial	50 €
	<u>Cauton</u>	Tri correct des déchets et nettoyage	50 €
Salle du Clos	<u>Location</u>	Location aux particuliers dans le cadre d'une activité sportive & lucrative-location mensuelle	25 €

Location de matériel à l'unité (Gratuit pour les associations locales)	Chaise	0,50 €
	Table	1,50 €
	Banc	1 €
Remboursement de casse	Verres, assiettes, tasses	1,50 €
Prêt du vidéo projecteur et de la sono portative aux associations locales	Caution	300 €
Droit de place	Emplacement pour véhicule de vente sur catalogue	500 €

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ Voyage au Sénat

Brigitte BAJARD fait le compte-rendu de la visite du Sénat qui a été organisée pour les élèves de CM1-CM2 des deux écoles. Les élèves ont été reçus par le Sénateur Tissot qui leur a fait visiter les salles du Sénat et l'hémicycle. Avant de repartir, les enfants ont pu faire un tour de Paris en bus pour voir les principaux monuments. Le bilan de cette journée est tout à fait positif.

➤ Aide pour l'accueil de familles Ukrainiennes

René VALORGE fait part de la demande du maire de St Nizier sous Charlieu exprimée en assemblée des maires de la communauté de communes. Des familles ukrainiennes ont été accueillies sur la commune chez des hébergeurs ou des particuliers. Si pendant les premiers mois la solidarité locale a pu jouer, à ce jour la commune doit faire face à des dépenses diverses pour accompagner ces familles dans leurs dépenses et démarches courantes et sollicite un soutien. Le conseil municipal décide comme il l'avait fait pour la commune d'Ecoche, de participer solidairement à cet accueil en versant la somme de 0.50€ par habitant au CCAS de la commune de St Nizier sous Charlieu.

Le Maire,
René VALORGE